



Commune  
de  
FAA'A

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**

16 NOV. 2023

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° 65/2023**

Attribuant une subvention au foyer socio-éducatif du  
Collège Henri HIRO

Date de convocation :  
31 octobre 2023

Date d’Affichage :  
31 octobre 2023

Date de séance :  
7 novembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 18  
PROCURATIONS : .. 11  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

Le mardi 7 novembre 2023 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma		X	
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			T. PURENI
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard		X	
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea			A. CERAN – J.
TOKORAGI Ole			B. MAI
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha			M. PEDRON
PEDRON Michel	X		
ATEO Pureau	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau			J. AUBRY
VAHINE Théodora			P. ATEO
CROLAS ép SACHET Isabelle			M. TUPANA
FAATAU Luc			JC BOUISSOU
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara	X		
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul			R. MAKER



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 10 septembre 2021 et ayant son siège social dans les locaux du Collège, à Faa'a, le foyer socio-éducatif du Collège Henri-Hiro a pour but de promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique, participer aux actions collectives d'entraide et de solidarité, lutter contre toutes discriminations, valoriser la créativité, l'initiative et le goût d'entreprendre, développer la vie sociale avec les associations de la cité, organiser des manifestations culturelles, participer aux activités de loisirs et de vacances etc.*

*Conformément à la parution au journal officiel, le bureau est composé de :*

<b>Fonction</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
Président	Bernard	CROLAS
Vice-Président	Maimiti	CADET
Trésorier	David	JUSKIWIESKY
Secrétaire	Raanui	BUCHIN
Secrétaire Adjointe	Marie-Christine	GUILLOTS

Par courrier en date du 25 septembre 2023, l'association sollicite 709.110 FCFP pour son projet d'activités HEIVA TAURE'A 2024 :

- Pour les 6è : calcul mental, Eco collège, sortie sentier sous-marin, récompense pour les vainqueurs ;
- Pour les 5è : accrobranche, Epi olympisme (avoir l'esprit olympique ce qui regroupe 3 valeurs : l'excellence, l'amitié et le respect), prise en charge des sorties ;
- Pour les 4è : récompense club manga 4è et 3è ;
- Pour les 3è : prise en charge du transport au FIFO ;
- Pour tous : collation à la récréation, Heiva des collèges, concours dessin Halloween ;
- Equipements CDI, jeux, mangas ;
- Concours lecture : achats de livres ;
- Ludothèque : espace de jeux.

Après une étude technique de la demande, la Commission de la Direction du développement éducatif, social et culturel réunie le 04 octobre 2023, a rendu un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 700 000 F CFP, en faveur du Foyer socio-éducatif du Collège Henri-Hiro, conformément au plan de financement ci-dessous :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en FCFP</b>	<b>% du coût global</b>
Commune	700 000	16%
Fonds propres	589 110	14%
Produits d'activités	3 000 000	70%
<b>TOTAL</b>	<b>4 289 110</b>	<b>100 %</b>

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°60/2022 du 13 décembre 2022 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2023 modifiées par délibération n°02/2023 du 7 mars 2023, n°03/2023 du 25 avril 2023, n°24/2023 du 27 juin 2023, n°39/2023 du 05 septembre 2023 et n°53/2023 du 7 novembre 2023 modifiant le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu** la délibération n°21/2023 du 21 juin 2023 approuvant le Compte administratif ainsi que le Compte de gestion arrêtés au titre de l'exercice 2022 du budget principal ;
- Vu** le courrier du Foyer socio-éducatif du Collège Henri-Hiro en date du 25 septembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation ainsi que l'avis des membres de la Commission de la Direction du Développement Educatif, Social et Culturel du 04 octobre 2023 ;

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention de fonctionnement de sept cent mille francs (700 000 FCFP) est attribuée au Foyer socio-éducatif du Collège Henri-Hiro.

**Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal de la Commune, exercice 2023, section de fonctionnement, nature 6574.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 7 novembre 2023.

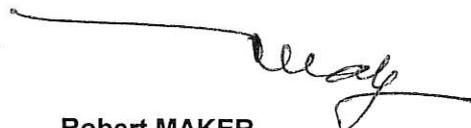
Le Secrétaire de Séance,



**Victoire LAURENT**



Le Président de Séance,



**Robert MAKER**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 16 NOV. 2023 et publié le

16 NOV. 2023

